

PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE CONCURRENCE

COMMISSION EUROPÉENNE

Notification préalable d'une concentration

**(Affaire COMP/M.6709 — Alpha Group Investments/Janoland Properties/Neu Property Holdings/
Liberty Mall)**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2012/C 377/08)

1. Le 28 novembre 2012, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽¹⁾, d'un projet de concentration par lequel les entreprises Alpha Group Investments, une filiale de Alpha Bank Group (Grèce); Neu Property Holdings, une filiale de Eurobank Group (Chypre); et Janoland Properties, une filiale de Bank of Cyprus (Chypre) acquièrent, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement CE sur les concentrations, le contrôle en commun de Liberty Mall (Bucarest, Roumanie) par offre publique d'achat annoncée le 7 août 2012.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

- Alpha Bank Group est l'un des plus grands groupes de sociétés actives dans les services bancaires et financiers de Grèce,
- Bank of Cyprus fournit, outre des services dans les secteurs de la banque de détail et de la banque commerciale, des services financiers, d'affacturage, d'investissement, de gestion de fonds, de banque privée, d'assurance vie et générale,
- Eurobank Group est actif dans la banque de détail, les services aux entreprises et aux particuliers, la gestion de patrimoine, les assurances, les services de trésorerie, les marchés des capitaux et d'autres services,
- Liberty Mall est un centre commercial à Bucarest, en Roumanie.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement CE sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopie (+32 22964301), par courrier électronique à l'adresse COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier, sous la référence COMP/M.6709 — Alpha Group Investments/Janoland Properties/Neu Property Holdings/Liberty Mall, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffé des concentrations
J-70
1049 Bruxelles
BELGIQUE

⁽¹⁾ JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement CE sur les concentrations»).